

ABONNEMENT.
 Un an. 30 fr.
 Six mois. 16
 Trois mois. 8
Hors du Département.
 Un an. 35 fr.
 Six mois. 18

On s'abonne
 Chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne. . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — . . . 75
 S'adresser, pour l'insertion
 des annonces, à M. P. GODET,
 imprimeur, place
 du Marché-Noir.

DIEU ET LA FRANCE.

On s'abonne
 Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,
 Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
 Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

Chronique Politique.

Le traité avec l'Allemagne a été ratifié, lundi, dans l'après-midi, par M. Thiers et par le comte d'Arnim.

L'empereur d'Allemagne avait envoyé sa signature au comte d'Arnim.

Dans la séance de lundi, la Chambre a voté d'urgence le renvoi à la commission du budget de 1873 du projet d'emprunt présenté par M. de Goulard, et dont voici le texte :

« Art. 1^{er}. — Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand livre de la dette publique, et à aliéner la somme de rentes 5 p. 100 nécessaire pour produire un capital de trois milliards de francs.

» Art. 2. — Le ministre des finances ajoutera à cette somme de rentes 5 p. 100, celle qui sera nécessaire pour faire face au paiement des arrérages à échoir en 1872 et 1873, et pour couvrir les dépenses matérielles de l'emprunt, ainsi que les frais d'escompte, de change, de transport et négociations.

» Art. 4. — Afin d'assurer aux époques fixées le remboursement des trois milliards restant dus au gouvernement allemand, et d'accélérer ainsi la libération du territoire, le ministre des finances pourra passer, avec la Banque de France et autres associations financières, des conventions particulières destinées à rendre plus promptement disponibles les produits à réaliser sur l'emprunt et à faciliter les anticipations de versement. »

Parmi les orateurs qui se sont fait inscrire pour la discussion du projet de loi sur l'instruction primaire, nous pouvons citer, dès à présent :

MM. Carnot, de Lacretelle, Naquet, René Brice, de Pressensé, Jules Barni, Ferrouillat, Henri Martin, Parent, Bardoux, Lenoël, Pascal Duprat, Ducuing, Antonin Lefebvre-Pontalis, Édouard Charton, Dréo, Bethmont.

Les élections partielles viennent d'être ajournées momentanément. On ne veut pas provoquer une émotion qui serait préjudiciable au succès de l'emprunt.

L'affaire du comité de la rue Grôlée, appelée hier, 8 juillet, a été, sur la demande des défenseurs, renvoyée à quinzaine.

On télégraphie de Bordeaux, 8 juillet :

« Environ 280 imprimeurs-lithographes se sont mis en grève. Ils demandent que la journée de travail leur soit payée cinq francs, ce qui leur a été accordé. Ils veulent encore une augmentation sur les anciens tarifs, qui a été refusée. Tous les ateliers sont fermés. Cette grève n'a donné lieu à aucun désordre. »

D'après le *Courrier de France*, le gouvernement italien paraît avoir été très-sensible à la déclaration que M. Thiers a faite à la tribune, il y a quelques jours, à propos de nos relations avec cette puissance.

Le roi Victor-Emmanuel vient d'adresser, nous assure-t-on, une lettre autographe à M. Thiers, pour le remercier des bonnes dispositions de la France vis-à-vis de l'Italie.

Nouvelles extérieures.

ANGLETERRE.

Les grèves deviennent de plus en plus inquiétantes. C'est un mouvement général. En Angleterre, les maçons et les charpentiers repoussent toute proposition d'arbitrage. Un nombreux meeting convoqué à Birmingham par une députation des grévistes de Londres a promis secours à la grève.

Des grèves ont éclaté à Hull, Canterbury, Halifax, etc., etc.

Deux mille portefaix des magasins de Liverpool, cinq mille cloutiers du South-Staffordshire et de l'East-Worcestershire se sont mis en grève et demandent une augmentation de 20 0/0.

Mêmes mouvements chez les mineurs de la forêt de Dean et du district de Wolverhampton.

En Italie, 6,000 ouvriers employés aux manufactures de soufre menacent de se mettre en grève.

Ce mouvement général atteste le travail de l'Internationale. Les gouvernements commenceront-ils bientôt à y voir clair ?

ESPAGNE.

L'*Eco de Espana* dit que les bandes de la Catalogne ne se conforment pas aux vœux du général Cordova, et qu'au contraire elles essaient de pénétrer dans de grandes villes comme Reus, ou des citadelles comme Solsona.

Madrid, 8 juillet, soir.

Le ministre des colonies travaille activement à la réduction du budget des colonies pour les années 1872 et 1873, afin de pouvoir les présenter en temps opportun à la prochaine législature.

Le gouvernement continuera de faire toutes les économies compatibles avec un bon service.

L'*Imparcial* croit que le capitaine-général Valmaseda s'embarquera pour l'Espagne le 15 juillet, laissant le commandement de Cuba au général Ceballos.

Madrid, 7 juillet, 10 h. 40, matin.

(arrivée seulement le 8 à 3 h. du soir.)

L'*Imparcial* nie l'importance des événements de Séville, disant que la garde municipale fit une décharge, mais sans blesser personne.

L'ordre a été rétabli immédiatement.

TURQUIE.

On lit dans la *Turquie*, du 21 juin :

« Depuis quelque temps, les fabricants de nouvelles à sensation font courir de nouveau le bruit du changement qui serait à la veille d'être apporté dans l'ordre de succession au trône de l'empire.

» Nous ne nous serions même pas donné la peine de faire mention de cette rumeur, si quelques publicistes ne l'avaient élevée à la hauteur d'une question politique des plus graves.

» Or, ce projet n'existe que dans l'imagination de ceux qui en colportent la nouvelle, et nous sommes autorisés à le déclarer de la manière la plus formelle. »

Informations militaires.

Tout le monde a pu voir, il y a quelques jours, l'affreuse coiffure dont nos soldats de cavalerie avaient été dotés.

L'accueil que le public a fait à cette boîte à pâté enrubannée, ainsi que les pétitions respectueuses adressées au ministre de la guerre par les officiers de hussards, ont engagé M. le général de Cissey à réformer cette coiffure et à reprendre comme type le colback.

ATTAQUES CONTRE LES MILITAIRES.

On lit dans la *Patrie* :

Les renseignements que la presse conservatrice donne sur les attaques contre les militaires agacent singulièrement les radicaux. — « Est-il vrai, demande le *Corsaire*, que ces attaques soient si fréquentes que les feuilles conservatrices veulent bien le dire depuis quelques jours ? Nous n'en croyons pas un mot. » Le contraire nous étonnerait. Tout mauvais cas est niable ; mais on sait ce que pèsent les dénégations en face de désignations précises, exactes, détaillées. Ce qu'on serait embarrassé à justifier, on le nie ; c'est plus commode et plus expéditif.

La feuille radicale ajoute qu'il est hors de doute pour elle « que c'est là une manœuvre réactionnaire destinée à creuser le fossé entre le civil et le soldat, une véritable provocation à la haine des citoyens les uns contre les autres. » — Pardon, il y a méprise, volontaire, il est vrai, mais il est bon de la constater. Ce n'est pas entre le civil et le soldat que nous voulons « creuser le fossé ; » c'est entre les anarchistes et les braves défenseurs de l'ordre. Quant à « la haine des citoyens les uns contre les autres, » il n'y a pas besoin de la provoquer ; on sait quelle haine vigoureuse nourrissent les citoyens communards contre l'armée qui a délivré Paris de leur scélérateuse.

Le *Corsaire*, d'ailleurs, doit se résigner à ce que les journaux de l'ordre, parmi lesquels nous sommes heureux de nous compter, enregistrent les regrettables attaques contre les militaires. Il peut continuer à insinuer que c'est un cliché de circonstance.

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE III.

LES DEUX SŒURS.

(Suite.)

Ils venaient d'entrer dans un chemin creux, coupant à angle droit la grand-route au-dessus du village, et pour la vingtième fois César se posait la question : l'embrasserai-je à la française ou à la polonaise ? quand, du haut d'un cheval qui arrivait au grand trot, une voix fraîche et légèrement railleuse, lui jeta un :

— Bonjour, mon cousin.

César fit un saut en arrière pour éviter le cheval et demeura tellement ébahi, le chapeau à la main et les yeux fixement arrêtés sur une jeune fille de dix-huit à vingt-ans, en gracieux costume polonais, maniant avec grâce et hardiesse un double poney, à robe d'ébène, que la cavalière et son père ne purent retenir un éclat de rire.

Avant qu'il fût revenu de sa surprise, l'amazone avait sauté sur la route, légère comme un oiseau, et lui tendait sa main dégantée.

— Eh bien, tu ne veux pas dire boujour à ta cousine ? dit Kirposky.

— Mais si, certainement si, balbutia César, continuant à regarder avec une sorte de crainte cette cousine brune et éveillée qui lui était apparue si subitement, certainement si. Bonjour, Thadé... c'est-à-dire ma cousine, car, en vérité, je ne vous aurais pas reconnue.

— Parbleu, je le crois, tu ne l'avais jamais vue, fit Wladimir.

— Mais, pardon, mon oncle, j'ai vu

mademoiselle, c'est-à-dire, madame Thadéa à Paris, en...

— Et tu te la rappelles bien, paraît-il. Ne vois-tu pas que ce n'est pas elle, mais Marpha.

A dire vrai, César, qui n'avait jamais vu Marpha, n'avait point oublié sa physionomie, il avait oublié son existence.

Il se remit cependant, prit le bon parti de sa bévue et en demanda pardon à sa cousine, après l'avoir embrassée.

Elle lui pardonna généreusement, passa son bras dans celui de son père et ils continuèrent leur route, suivis, pas à pas, par Strella, le cheval de Marpha, et un grand levrier gris qui semblait partager l'étonnement général à la vue de l'excentrique costume parisien.

Strella et le chien regardaient César, César regardait Marpha.

— C'eût été joli de lui apporter une poupée, pensait-il, une cousine qui est presque de ma taille, qui monte à cheval comme une écuyère du Cirque et n'a pas le moins

du monde l'air gauche et embarrassé d'un pensionnaire sortant du couvent, oui c'eût été joli, très-joli.

— Vous trouvez donc, mon cousin, que je ressemble beaucoup à Thadéa ? fit la jeune fille avec un sourir railleur.

— Deux sœurs se ressemblent toujours un peu, répondit-il, et l'on dit que les étrangers, il appuya sur ce mot, sont surtout frappés de cet air de famille.

— Allons, avouez que vous avez un peu oublié Thadéa.

— Moi, oublié Thadéa, certainement non.

— De quelle couleur sont ses cheveux ? — Blonds, presque blancs.

— A présent, ils sont blonds cendrés, mais n'importe, et ses yeux ?

— Bleu pâle.

— Très-bien. Et sa taille ?

— Moins élevée que la vôtre.

— Elle a la tête de plus que moi.

— Alors, elle a grandi depuis que je ne l'ai vue.

Les faits sont là, et le journal rouge ne pourra démentir ceux que nous publions ci-après, et qui sont empruntés, l'un à la *Gazette des Tribunaux*, l'autre au *Courrier de Narbonne* :

« Vers neuf heures du matin, boulevard Mazas, près de la place du Trône, le nommé Louis B..., âgé de vingt-deux ans, voyant passer un général et son escorte, se mit à suivre cet officier en lui adressant les propos les plus outrageants : « Vous croyez avoir gagné, aurait-il dit, mais vous vous trompez, nous nous reverrons ! »

» Cet individu, qui d'ailleurs était pris de vin, a été arrêté et mis à la disposition de l'autorité compétente. »

Voilà pour Paris ; et voici maintenant pour la province :

« Depuis quelque temps, les militaires du 27^e bataillon de chasseurs, en garnison dans notre ville (Narbonne), sont devenus le point de mire des insultes de quelques communalards de notre cité. Il n'est pas de système de provocation que ces aimables citoyens ne mettent en œuvre pour s'attirer sans doute... l'estime des petits chasseurs.

» Jeudi dernier, le sergent qui commandait une escouade a été, dans la rue du Pont, l'objet d'une provocation directe. Le sergent s'est contenté d'administrer une rude correction au provocateur.

» Dimanche soir, le système inauguré a pris des proportions plus sérieuses, et les clairons qui sonnaient la retraite ont eu à subir des insultes. On ajoute même que des violences auraient été exercées contre ces chasseurs.

» Ces faits ont nécessairement attiré l'attention de l'autorité militaire, qui a pris sans retard des mesures énergiques pour mettre fin à ces attaques préméditées, et elle est décidée à corriger vertement les insulteurs, s'ils avaient le triste courage de persévérer dans la voie où ils sont entrés. »

Le *Corsaire*, en parlant de nous et des deux journaux que nous venons de citer, se contentera probablement de dire : « Je ne sais quel chiffon de la racaille conservatrice, » (nous regrettons pour nos lecteurs de citer textuellement), mais prouvera-t-il que les faits reproduits sont inventés ? Nous ne le pensons pas.

Plus avisée, la *République française* cite une affirmation du préfet de police aux membres du conseil municipal, au sujet précisément des attaques contre les militaires. M. Léon Renaut aurait assuré que les faits se réduisent à des injures proférées contre les militaires, non pas par les ouvriers, mais par des individus sans aveu, par les rôdeurs de barrière qui fréquentent les bals publics de la dernière catégorie.

Nous comprenons que la *République française* veuille rejeter sur le rebut de la population le fait des attaques ; mais il faut malheureusement avouer qu'il existe à Paris certains quartiers où la grande majorité de la population nourrit contre l'armée un grand sentiment d'hostilité.

Quatre officiers supérieurs de l'état-major Allemand ont été officiellement désignés pour commencer un voyage d'instruction dans les Vosges et dans l'Alsace ; ils visiteront toutes les forteresses y compris Belfort, qui paraît être leur véritable objectif.

Nous empruntons à la *Gazette d'Augsbourg* les chiffres suivants :

La perte de l'armée allemande jusqu'au 1^{er} septembre 1870 a été de 74,000 soldats, parmi lesquels 2,997 officiers, dont 964 restés sur le champ de bataille ou morts de leurs blessures. Si l'on y joint les pertes subies pendant l'investissement de Metz jusqu'à la capitulation, celles-ci s'évaluent à 3,083 officiers, 7,114 sous-officiers et 66,574 soldats.

Les pertes ont été en septembre, autour de Metz, de 2,600 ; en octobre, de 4,800 ; en novembre, de 8,700 ; en décembre, de 20,000 ; en janvier 1871, de 14,000 ; en février, de 600. Devant Paris, les Allemands ont perdu 11,563 hommes, y compris 480 officiers tués. Devant 19 places fortes, assiégées ou investies, il ont perdu en tout 20,750 hommes, dont 850 officiers tombés morts, 230 sous-officiers, 3,467 soldats.

Nouvelles diverses.

La Suisse, la Prusse, la Belgique, viennent, après l'Angleterre, d'adresser une note collective au gouvernement français pour lui faire connaître que d'un commun accord ces puissances refusent de la manière la plus formelle de recevoir sur leur territoire les communalards que la France a condamnés au bannissement.

Cette note, qui paraît avoir fait l'objet d'une communication spéciale au conseil des ministres, devant être portée à la connaissance de l'Assemblée, M. de Rémusat réunit à ce sujet, dit-on, quelques pièces diplomatiques qui seront en même temps communiquées à la Chambre.

On va procéder, au Palais de l'Industrie, à l'installation des nouveaux bureaux nécessités par l'emprunt.

Le ministère des finances a pris cent cinquante employés auxiliaires, en vue de travaux extraordinaires.

M. Thiers vient de demander au ministre de l'instruction publique un rapport général sur l'état actuel des musées et monuments historiques de France.

Ce rapport va être immédiatement dressé, conformément au désir du Président de la République, et lui sera soumis après avoir été approuvé par les membres de la commission des monuments historiques.

Nous avons annoncé les premiers, il y a quelque temps, qu'il était question de confier la fabrication des timbres-poste à l'industrie privée. Nous sommes en mesure aujourd'hui de confirmer cette nouvelle : l'adjudication aura lieu dans un délai très-prochain.

Les concurrents seront appelés à soumissionner au rabais sur un prix minimum qui sera fixé par le gouvernement, probablement à 50 centimes du mille, lequel prix serait abaissé d'un tiers, aussitôt que la vente des timbres-poste dépasserait annuellement le chiffre de 500 millions.

Les timbres-poste, qui sont actuellement fabriqués à la Monnaie, dans un atelier spécial, reviennent à 60 centimes le mille ; mais on espère que les fabricants pourront, au moyen d'un outillage perfectionné, les livrer à l'Etat à un prix bien inférieur au prix actuel.

Un pari vient d'être engagé entre M. le baron de Grosieulx et M. de Grandjean.

M. de Grandjean est ce pédestrier qui, aux courses d'Epsom, a parcouru le champ de courses en 18 minutes et 22 secondes (4,000 mètres.)

Ces deux messieurs viennent de parier qu'ils se rendraient à Lyon en six jours.

L'enjeu est de cinquante louis.

M. de Grandjean fera la route à pied, et M. de Grosieulx, ancien officier de cavalerie, fera le même trajet, en suivant un autre itinéraire, sur un vélocipède.

Tous deux doivent se trouver place Bellecour, le 14 courant, à cinq heures du soir.

C'est aujourd'hui, 9 courant, que ces messieurs se mettent en route.

M. de Grandjean a parié qu'il arriverait à Lyon le premier.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce curieux pari.

On lit dans la *Décentralisation* :

Un fait inouï vient de se produire à Mornant.

Vendredi, au moment où s'ouvrait l'audience de simple police, le nommé Claude Billaud, serrurier, pénètre par une porte de derrière dans la salle d'audience et dans la partie qu'occupe le tribunal, tire à bout portant un coup de revolver sur la personne de M. Métayer-Descombe, maire de Mornant, remplissant en ce moment les fonctions du ministère public.

Mais ce dernier avait heureusement vu à temps l'assassin, et, d'un geste rapide comme la pensée, avait détourné l'arme.

La balle, traversant le doigt, a été s'aplatir contre le mur.

Billaud se retourne dans la direction du tribunal, l'arme au poing, le bras horizontalement tendu ; mais, avant que parte le second coup de feu, le commis-greffier, M. Gutton, avait saisi l'assassin à bras-le-corps et le mettait dans l'impossibilité de faire usage des deux revolvers qu'il tenait à chaque main.

Terrassé par le nombre et désarmé, on l'a trouvé porteur d'un autre vieux pistolet, chargé jusqu'à la gueule, et d'un couteau neuf, fraîchement affilé.

Mis en prison et interrogé, il a répondu avec beaucoup de sang-froid et a déclaré en vouloir à l'administration et à la justice, notamment au maire et à M. Guinault, adjoint et huissier.

LA VIGNE.

Voici, en résumé, les nouvelles données par le *Moniteur vinicole* :

Dans la Loire-Inférieure on est satisfait.

Les prix sont bien tenus, mais sans hausse jusqu'à présent.

Dans les Charentes, malgré le bel aspect de la vigne, les prix persistent à rester stationnaires.

Dans la Dordogne, il y a tendance à la baisse.

Dans le Bordelais, la confiance renaît partout, la vente est active, et malgré les efforts des détenteurs, ceux-ci ne peuvent obtenir la hausse sur laquelle ils comptaient.

Dans le Midi, les affaires se sont ralenties et les prix restent les mêmes.

Dans le Beaujolais et le Mâconnais, les transactions n'ont pas encore repris leur courant normal.

Dans la Bourgogne, les prix sont fermes.

Dans la Basse-Bourgogne, les prix sont en hausse.

Dans le Centre-Sud, les cours semblent fléchir.

Dans le Centre-Nord, ils sont stationnaires, malgré les gelées qui ont causé, à cette partie de la France vinicole, de si graves désastres.

74 ALLEMANDS NATURALISÉS FRANÇAIS.

On lit dans le *Courrier d'Oran* :

« La population étrangère de Sidi-Lahssen vient de donner un exemple qui devrait bien être suivi dans d'autres communes de l'Algérie.

» A son passage à Sidi-Lahssen, le gouverneur avait déclaré que cette section communale pourrait être érigée en commune de plein exercice, aussitôt qu'elle compterait 400 électeurs français ; elle n'en avait alors que 63.

» L'adjoint, un Strasbourgeois patriote, n'eut pas de peine à démontrer aux colons étrangers établis depuis longtemps à Sidi-Lahssen, et dont les enfants, grâce à l'école primaire, ne parlent presque plus que le français, qu'ils avaient tout intérêt à demander leur naturalisation, que c'était même un devoir envers le pays qui les avait accueillis.

» Par suite, 74 pères de famille, presque tous Allemands (Badois et Bavaois), se sont rendus à Bel-Abbès, drapeau tricolore en tête, pour faire inscrire leur demande d'entrer dans la grande famille *franco-algérienne*. Le drapeau était porté par un vieillard de soixante-dix ans, doyen des colons étrangers du pays.

» Par une coïncidence qui n'était peut-être pas due tout-à-fait au hasard, ces Allemands devenus Français, et précédés de la musique municipale de Bel-Abbès, ont passé, en chantant la *Marseillaise*, devant la caserne des zouaves, d'où les quelques Alsaciens, indignes de ce nom, qui ont opté pour la nationalité allemande, ont pu contempler une démonstration qui pour eux devait être une leçon et un remords.

— Je le crois, elle n'avait alors que treize ou quatorze ans, interrompit Kirposky. D'ailleurs tu vas en juger, car je suppose qu'elle n'aura pas quitté la maison à cette heure.

— M. Etienne ne lui aurait pas permis, répartit Marpha. Et à ce propos, n'allez pas prendre votre petit cousin pour son père, ajouta-t-elle gaiement.

— Ce serait difficile.

— Eh ! qui sait, on saisit si bien le moindre air de famille, quand on est étranger.

— Heureusement qu'il n'y a pas si longtemps que j'ai vu mon cousin Chusco que sa femme.

— Comment, vous connaissez déjà Adam ?

— Il n'y a que trois heures que je suis en Pologne et je connais mon oncle d'abord, puis vous, puis Thadéa, puis Adam, puis Georges, puis Magnus, puis Stiépan, puis...

— Puis plus personne, je pense, inter-

rompit Wladimir. Et au fait, la liste es déjà assez longue.

— Eh bien ! voilà qui vous trompe, je connais quelqu'un que vous ne connaissez peut-être pas, vous, ma cousine, un beau et brave jeune homme, ma foi, et qui ne se gêne pas pour dire sa façon de penser.

Et ce héros s'appelle ? dit en souriant la jeune fille.

— Voici sa carte qu'il m'a donnée en wagon.

Elle la prit insoucieusement et, sans la lire, la passa à son père.

— Quoi, il était en wagon avec des Russes, et il a parlé, et il a montré sa carte, s'écria Wladimir comme stupéfait d'une pareille audace.

— Qui cela, père ?

— Eh ! qui pourrait-ce être autre que Narbut ?

— Narbut ! fit-elle en pâlisant affreusement. Quelle folie ! Mon Dieu ! mon Dieu ! à l'heure qu'il est, il doit être en prison. Parlez donc, mon cousin, je vous en sup-

plie, que savez-vous ? Mais parlez donc. Croyez-vous qu'on ait deviné qui il était ?

— A vous dire vrai, je n'en sais rien, mais le général qui était près de moi a bien dû lire son nom sur la carte.

— Et vous la lui avez montrée ? fit-elle en frappant du pied avec colère.

— Il ne m'avait pas dit de la cacher. C'est en se levant qu'il me l'a remise, et en même temps il a donné un soufflet au général qui avait dit je ne sais plus à quel propos que les Polonais étaient des chiens.

— Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! quelle tête ! Mais dites-moi donc, quand on l'a eu arrêté...

— On ne l'a pas arrêté, ma cousine. Après le soufflet donné, il a rapidement passé sur la galerie, a sauté sur la voie et s'est enfoncé dans le bois de Ravanitza.

— Oh ! mon brave Narbut ! s'écria Marpha, dont les yeux étincelèrent de fierté.

Et, se jetant dans les bras de son père, qui la serra sur sa poitrine avec une expression navrante de douleur, elle fondit en

larmes.

Le regard de César interrogea Kirposky.

A cette muette question, le Polonais répondit en levant les yeux vers le ciel, et deux larmes roulèrent sur son mâle visage.

Cette réponse signifiait silence.

Le jeune homme ne s'y trompa point.

Quelques instants suffirent à Marpha pour se remettre de son émotion. Alors, souriant à travers ses larmes, elle tendit la main avec effusion à son cousin et dit :

— C'est mon fiancé.

Dans ces mots si simples, il était facile de deviner un orgueil immense.

De nouveau, Kirposky regarda César, sa bouche ne proféra pas une parole, mais ce regard était empreint de tant de douleur et de tant de résignation, que le jeune homme sentit son cœur se serrer.

(La suite au prochain numéro.)

» Que tous les maires et adjoints de l'Algérie montrent le même zèle pour encourager les demandes de naturalisation, et déterminent un mouvement dans ce sens parmi la population étrangère qu'ils administrent, et la question des étrangers sera vite résolue. »

Cà et là.

Dans son cours de villégiature au *Tintamarre*, Touchatout traite la question des jeux de campagne, et spécialement du « tonneau. »

On profitera de ce moment de repos que nous accorde la nature pour s'occuper d'installer, autour de sa maison de campagne, les jeux de jardin de toutes sortes qui rendent de si grands services au maître de la maison en occupant ses invités et lui épargnant l'ennui de les avoir toute la journée sur le dos.

Le jeu de jardin fondamental est le tonneau.

Vous en trouverez de très-confortables à la *Ménagère*; mais, si vous reculez devant cette dépense, voici le moyen d'en établir un économiquement.

Vous prenez deux tabourets que vous mettez face à face à cinquante centimètres l'un de l'autre. Dessus, vous placez une planche à bouteilles, en donnant une valeur à chaque trou au moyen d'un numéro à la craie.

Sur cette planche, au beau milieu, pour remplacer le crapaud traditionnel qui compte 1,000, les trois plus laids de votre société s'accroupissent à tour de rôle en ouvrant la bouche.

Ce jeu de tonneau improvisé vous en remplace parfaitement un que vous auriez payé 25 ou 28 francs.

Comme palets, vous vous servez de douze pièces de cent sous en argent, que vous récoltez dans la société.

Par politesse, vous jouez le dernier. Ce qui vous permet, par distraction, à la fin de la partie, de mettre les 60 francs dans votre poche.

Chaque fois qu'un de vos invités ouvre la bouche pour réclamer, vous lui coupez la parole avec effusion en lui serrant les deux mains et en lui disant :

— Mon cher ami!... ne parlons pas de remerciements ou je me fâche... J'espère bien, au contraire, que vous reviendrez souvent nous voir.

L'*Univers* raconte une bien jolie histoire à propos d'un voyage en Amérique. Sur le registre de l'hôtel, un voyageur écrivait son nom. Une punaise marchait tranquillement sur la feuille.

— Ah! par exemple, s'écria-t-il, voici qui est fort : je connaissais les puces d'O-maha, les araignées de Kansas-City, la vermine de Fort-Scott; mais dans aucun pays je n'ai encore vu les punaises venir avec un tel empressement regarder sur le registre de l'hôtel le numéro de ma chambre.

Une jeune dame et sa petite fille sont arrêtées devant les affiches du spectacle du soir.

— Maman, dit l'enfant, quelle différence y a-t-il donc entre les *Noces de Figaro* et le *Mariage de Figaro* ?

La mère réfléchit un moment, puis, avec conviction :

— Mais, mon enfant, dit-elle, rien n'est plus simple. Les *Noces*, c'est un opéra, et le *Mariage*... est une comédie !

Triste ! triste !

Mlle Bébé a reçu le fouet pour avoir mangé clandestinement la moitié d'un pot de confitures.

— Voyons, lui dit ensuite la maman, qu'est-ce que tu dirais si j'avais fait une chose pareille ?

— Je te dirais : « Petite mère, puisque le pot est commencé, il faut le finir... »

A la devanture d'un marchand de jouets, T... lit l'enseigne suivante :

CHEVAL AUTOMATE.

— Ah! malheur, fait notre homme, et dire que, pendant le siège, je n'ai pu en

manger une seule fois, pas même aux navets.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Les assises du 3^e trimestre de 1872 s'ouvriront, dans le département de Maine-et-Loire, le lundi 5 août 1872, sous la présidence de M. Gennevraye.

Voici les noms des membres du jury pour ce trimestre :

Jurés titulaires.

MM.

Bardou, Ernest, employé, né en 1819, domicilié à Saumur, rue de la Grise, 2.

Beaudoux, Félix, marchand de chanvres, né en 1813, domicilié à Saumur, rue Saint-Jean.

Deruineau, Eugène, peintre, né en 1829, domicilié à Angers, rue des Poëliers, 2.

Clouard, Honoré, notaire, né en 1826, domicilié à Saumur, rue d'Orléans, 2.

Cosnard, Victor, aubergiste, né en 1819, domicilié à Villebernier.

Cholet, Louis, entrepreneur, né en 1819, domicilié à Saumur, rue Saint-Lazare, 2.

Portant, Edouard, propriétaire, né en 1816, domicilié à Tigné.

Decharme, Constantin, professeur, né en 1815, domicilié au lycée d'Angers.

Renou, Pierre, propriétaire, né en 1809, domicilié à Beaupréau.

Taron, Louis, contre-maitre, né en 1819, domicilié à Châteauneuf.

Cholleau-Sortant, Joseph, cultivateur, né en 1837, domicilié à Blaison.

Guillaume, Auguste, fondeur, né en 1830, domicilié à Angers, rue Plantagenet.

Humeau, Pierre, entrepreneur, né en 1815, domicilié à Angers, rue d'Anjou.

Richou, Louis, négociant, né en 1834, domicilié à Cholet.

Cottenceau, Zacharie, propriétaire, né en 1820, domicilié à Saumur, rue de Bordeaux, 2.

Croix de Beaurepos (de la), Léopold, propriétaire, né en 1835, domicilié à Saint-Laurent-de-la-Plaine.

Boguais de la Boissière, Paul, propriétaire, né en 1818, domicilié à Avrillé.

Biaillé, François, propriétaire, né en 1828, domicilié à Épiéds.

Rozé-Frémont, René, propriétaire, né en 1833, domicilié à Saint-Jean-des-Mauvrets.

Ramaillé, François, marchand, né en 1829, domicilié à la Menitrie.

Mabile, Jules, propriétaire, né en 1839, domicilié à Rablay.

Marteau, Auguste, propriétaire, né en 1813, domicilié à Clefs.

Arduin, Pierre-Jean-Étienne, propriétaire, né en 1814, domicilié à Chemillé.

Bourcé, Louis, propriétaire, né en 1836, domicilié à Bouillé-Ménard.

Machefer, Lucien, négociant, né en 1820, domicilié à Angers, rue d'Alsace.

Boreau-Delande, Louis, propriétaire, né en 1821, domicilié à Soulaimes.

Desmé-Delisle, Louis, propriétaire, né en 1814, domicilié à Saint-Sylvain.

Cartier, Stanislas, pharmacien, né en 1830, domicilié à Longué.

Renou, Louis, propriétaire, né en 1817, domicilié à Soulanges.

De Bernard de la Fosse, Marcel, propriétaire, né en 1807, domicilié à Soulaire-et-Bourg.

Boutillier de Saint-André, Louis-Adolphe, propriétaire, né en 1840, domicilié à Cholet.

Dislay, Prosper, propriétaire, né en 1837, domicilié à Épiéds.

Cornière, Denis, retraité, né en 1812, domicilié à Saumur, rue Saint-Jean.

Bouin, René, meunier, né en 1838, domicilié à la Chapelle-Saint-Florent.

Albert, René, employé, né en 1808, domicilié à Angers, faubourg Bressigny, 90.

Alleau, Louis, propriétaire, né en 1807, domicilié à Angers, rue Saint-Michel, 47.

Jurés suppléants.

MM.

Bellanger, Urbain, marchand de tissus, né en 1828, domicilié à Angers, rue de la Roë.

Pélessier, Joseph, propriétaire, né en 1814, domicilié à Angers, rue Hanneloup.

Gillet, Martial, facteur de pianos, né en 1809, domicilié à Angers, boulevard de Saumur.

Michel, Alfred, négociant, né en 1839, domicilié à Angers, place du Pilon.

De Contades, Ernest, propriétaire, né en 1824, domicilié à Angers, Petit-Mail de la Gare.

Frémy, Jules, revendeur, né en 1833, domicilié à Angers, rue Baudrière.

La Société d'horticulture d'Angers, comprenant l'utilité d'annexer à son école d'arboriculture un cours spécial pour la taille de la vigne à vin, a décidé : que son professeur d'arboriculture, M. Lemoine, ouvrirait ce nouveau cours le dimanche, 14 juillet, à midi.

La méthode suivie sera celle qui a été proposée à la Société par M. Giffard, l'un de ses membres.

Cette méthode est indiquée sommairement dans le programme du cours, lequel est affiché au siège de la Société, jardin fruitier, boulevard des Lices.

On lit dans l'Intérêt public de Cholet :

« M. le commandant du génie, résidant à Nantes, vient d'explorer les environs de Cholet, afin de se rendre compte de la possibilité d'y établir un champ de tir pour l'artillerie, réunissant les conditions exigées par le ministre de la guerre.

» Aucune solution ne peut être donnée dès maintenant au projet de la création d'une Ecole d'artillerie permanente dans notre ville. On procède en ce moment à des études préliminaires, non-seulement ici, mais dans beaucoup d'autres localités, et il est impossible de savoir quelle est la ville de l'Ouest qui obtiendra l'Ecole. Cependant Cholet est jusqu'à ce jour celle qui a offert la plus large part contributive. »

D'après le *Moniteur de l'élevage du cheval de service*, journal hippique, Le Mans serait désigné pour être le théâtre d'une des prochaines courses.

Les régates internationales sont fixées au 25 août 1872. Le départ aura lieu de Saint-Nazaire, à 40 heures du matin, l'arrivée à Pornic.

Premier prix : 4,000 fr.

Depuis le 8 juillet 1872, les modifications suivantes sont apportées à la marche des trains sur la section de Nantes à Saint-Nazaire :

« 1. Le train n. 251, qui part de Nantes pour Saint-Nazaire à 7 h. 40 m. du matin, s'arrête à Savenay ;

» Le train n. 25, qui part de Nantes pour Savenay à 2 h. du soir, est prolongé entre Savenay et Saint-Nazaire, conformément à la marche ci-dessous :

Noms des stations (omnibus-mixte n. 25)
1^{re}, 2^e et 3^e classe.

» Nantes, départ 2 h. soir.

» Savenay, arrivée 3 h. 30 ; départ 3 h. 35.

» Donges, 3 h. 53.

» Montoir, 4 h. 5.

» Saint-Nazaire, arrivée 4 h. 49 soir.

Une médaille d'or vient d'être décernée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour ses travaux à M. l'abbé Chevalier, président de la société archéologique d'Indre-et-Loire.

Les courses de Caen auront lieu le dimanche 4 et le lundi 5 août 1872.

Ces jours derniers, dit l'*Union libérale*, le sieur Paul Gasnier, aubergiste à Lignéres, étant occupé à accoler ses vignes, a été mordu par une vipère à l'index de la main gauche.

Il s'est empressé de se serrer le poignet, puis il a sucé la plaie. Il a tué ensuite le reptile qui s'était réfugié dans un cep voisin.

C'était bien une vraie vipère, car il l'a apportée, au bout d'un brin de bois, chez lui, où plusieurs personnes ont pu la voir.

Le médecin qui l'a traité lui a dit qu'il avait employé le meilleur remède : la suction.

En effet, au bout d'un ou deux jours, le sieur Gasnier s'est trouvé radicalement guéri.

Le fait mérite d'être rapporté.

Après une vingtaine d'années d'un mûr examen, les Compagnies de chemins de fer, celle de l'Ouest du moins, reconnaissant la déféction des affreux wagons où les voyageurs sont transportés dans des conditions de confortabilité moindre que celles des colis, a décidé la construction — et encore n'est-ce qu'à titre d'essai — de dix voitures d'après le modèle américain.

On sait que ces wagons diffèrent des nôtres en ce sens que, reliés entre eux par une plate-forme, le passage qui les traverse dans le sens de la longueur d'un train permet aux voyageurs de circuler d'un bout à l'autre, au lieu d'être ankylosés pendant de longues heures dans une *box*, sans pouvoir faire un mouvement.

Enfin, les wagons américains sont munis de sièges, tous rembourrés, à bascule, de sorte qu'on peut, à son gré, tourner le dos ou la face à la locomotive.

Mais l'innovation qui sera certainement la mieux accueillie du public dans chaque wagon, c'est l'existence d'un water-closet.

Il faut espérer que le succès infaillible qui attend la Compagnie de l'Ouest induira toutes les compagnies de chemins de fer à transformer leur matériel roulant à l'américaine, au fur et à mesure des mises hors de service.

(Indépendant de l'Ouest.)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

ÉCOURUES

Sur la rivière le Thouet, en 1872

ARRÊTÉ.

Nous, Préfet du département de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion-d'Honneur,

Vu les décisions de M. le Ministre des travaux publics des 21 mai dernier et 15 juin courant ;

Vu les propositions de M. l'Ingénieur en chef du département pour 1872 ;

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. — Des écourues générales ou partielles auront lieu sur le Thouet, du 1^{er} au 15 août prochain, pour l'exécution des travaux de navigation ou d'intérêt privé, qui auront été régulièrement autorisés.

Art. 2. — Les meuniers ouvriront les portes marinières, portineaux, vannes, pour l'exécution de ces écourues, dès que les eaux dépasseront les repères, et ils ne pourront les refermer que quand ils en recevront l'ordre.

Art. 3. — La fermeture aura lieu d'amont en aval, suivant les ordres qui seront donnés aux usiniers.

Art. 4. — En cas de contraventions aux présentes dispositions, il en sera, par qui de droit, dressé des procès-verbaux, lesquels seront transmis de suite à la Préfecture, afin qu'il soit, contre les délinquants, provoqué des poursuites et l'application des peines portées par les règlements sur la matière.

Si des contraventions il est résulté des dommages aux propriétés riveraines ou à des entreprises de travaux publics, lesdits procès-verbaux devront en faire mention, ainsi que de la nature et du montant des dommages.

Art. 5. — Du 1^{er} au 15 août, les propriétaires ou fermiers de moulins sont tenus d'ouvrir ou de fermer, en tout ou en partie, les portes marinières, vannes ou pertuis, sur la simple réquisition des Ingénieurs ou de leurs agents, et, en général, d'obtempérer immédiatement à tous les ordres qui leur seront donnés, en ce qui concerne la marche de leur usine et la tenue d'eau des biefs.

Art. 6. — Les propriétaires de moulins, qui, par leur acte d'acquisition, sont chargés de la réparation des écluses ou des chaussées, devront profiter des dites écourues pour faire à ces usines les travaux jugés nécessaires et qui leur auront été indiqués par MM. les Ingénieurs.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié et affiché en placard dans toutes les communes riveraines du Thouet, et notifié aux meuniers intéressés, à la diligence de MM. les Maires.

Art. 8. — MM. les Maires et MM. les Ingénieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ils pourront, si besoin est, requérir la gendarmerie pour l'exécution d'office des prescriptions qui précèdent.

Fait à Angers, hôtel de la Préfecture, le 28 juin 1872.

Baron L. LE GUAY.

Bibliographie.

Au moment où paraît la 27^e édition du *Bossu*, la librairie Dentu s'enrichit d'un nouveau roman de Paul Féval. *HISTOIRE D'IRÈNE* (2^e partie des *Compagnons du Trésor*), tel est le titre de ce roman, auquel on peut prédire un long et légitime succès. Rien de plus neuf et de plus attachant que la lecture de cette histoire de la vie réelle, où le drame le plus émouvant se mêle constamment au comique. L'auteur, fidèle à son principe, n'a pas procédé par ces peintures qui flattent ou excitent les passions, comme il arrive dans un grand nombre de romans contemporains; il a simplement écrit, avec ce charme et cette observation qui lui sont propres, la touchante *Histoire d'Irène*. Emotion, gaieté, délicatesse de sentiment, coudoyant les railleuses fantaisies, tout est réuni dans ce livre. Encore sous l'impression de cette lecture, d'un intérêt si poignant, je ne vous en donnerai pas une froide analyse; je préfère vous dire, cher lecteur: lisez! et vous me remercirez.

Dernières Nouvelles.

Le *Courrier de France* publie :

« Versailles, 10 juillet, 4 h. 30.

» On s'attend à un grand discours de M. Thiers contre l'impôt sur le chiffre des affaires. Il parlera à l'ouverture de la séance.

» Contrairement à ce qu'on supposait hier soir et ce matin, sans poser la question de cabinet, il déclarerait ne pouvoir

accepter la responsabilité du projet de la commission.

» Une assez vive agitation règne en ce moment, par suite de ces bruits, dans les couloirs de l'Assemblée. »

La lettre pastorale de M^r Dupanloup a produit un excellent effet sur les membres du Sacré-Collège. La noble soumission du prélat aux décisions du Concile est admirée par les catholiques romains.

L'entente parfaite qui existe entre les catholiques romains pour les prochaines élections administratives fait bien augurer du résultat.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revaloscière Du Barry de Londres.

— Toute maladie cède à la douce Revaloscière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N^o 61.224.

Saint-Romain-des-Illes, 27 novembre.

La Revaloscière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes,

1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Discuits de Revaloscière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revaloscière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Bulletin commercial et agricole.

CHOLET. — Marché du 6 juillet.

Bestiaux. — Bœufs gras : amenés 296, vendus 291. Poids moyen de l'animal sur pied, 500 kil. Vaches grasses : amenées 138, vendues 131. Poids moyen de l'animal sur pied, 390 kil. Bœufs maigres : amenés 2, vendus 2. Vaches maigres : amenées 29, vendues 23. Taureaux : amenés 3, vendus 3. Veaux : amenés 26, vendus 21. Moutons : amenés 1597, vendus 1460. Porcs : amenés 85, vendus 77. **Froment.** — 1^{re} qualité, l'hectolitre, 24 fr.; 2^e qualité, 23 fr. **Farine.** — 1^{re} qualité (les 79 kil.), 37 fr.; 2^e qualité, 35 fr.

NIORT. — Marché du 5 juillet.

La baillarge reste à la cote précédente. L'avoine a baissé de 50 c. par quintal. Le son et le foin sont sans variation. La paille a baissé de 50 c. par 100 kil. Les farines, comme les blés, ont éprouvé une dépréciation de 1 fr. par quintal.

Le prix du pain a baissé de 10 c. par 5 kil. Blé, les 100 kil., 28 à 30. Baillarge, 14 à 14 50. — Avoine, 17. Pain, les 5 kil., 1 70 à 1 90. Farine, les 100 kil., 30 à 44. Foin, les 100 kil., 5 à 6 fr. — Paille, 5 fr.

RICHELIEU, 8 juillet.

Farines, les 159 kil., 67 fr. Froment, l'hect., 20 fr. 50. — Seigle, 10 50. — Orge, 9 ». — Avoine, 7 50. Pommes de terre, 3 fr. — Haricots de Soissons, 40 fr. — Haricots rouges, 35 fr. Foin, les 100 kil., 5 fr. — Sainfoin, 4 50. — Luzerne, 4 fr. Paille de froment, 5 fr. — Paille de seigle, 4 50. Bois à brûler, le stère, 11 fr. — Fagots, le cent, 40 fr. Bœuf, le kil., 1 80. — Veau, 1 85. — Mouton, 1 90. — Porc, 1 60. Œufs, la douzaine, 65 c. Poulets, la paire, 3 fr. — Canards, 4. — Oies, 11. — Dindons, 15. Beurre, le kil., 1 60.

DOUÉ. — 8 juillet 1872.

Prix moyen du froment, 20 fr. l'hect. — Orge, 10 25. — Avoine, 7 25.

BOURGUEIL, 9 juillet.

Froment, 1^{re} qualité (l'hect., 77 k.), 23 ». — Seigle (75 k.), 12 50. — Orge (65 k.), 9 ». — Avoine (50 k.), 8 ». Vin rouge, Bourgueil, 1871, 1^{re} q., (2 h. 20), 87 à 100 fr.; 2^e q., 85 fr. — Restigay, 80 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JUILLET 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 65	» 15	» »	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	860	» 5	» »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	362 50	» »	7 »
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	77 60	» 10	» »	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	615	» »	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	390	» »	» »
4 % jouissance 22 septembre.	» »	» »	» »	Crédit Mobilier	400	» »	5 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	475	» »	» »
5 % Emprunt	84 40	» 10	» »	Crédit foncier d'Autriche	880	» 15	» »	Société autrichienne, j. janv.	» »	» »	» »
Obligations du Trésor, t. payé.	» »	» »	» »	Charentes, 400 fr. p. j. août.	430	» »	» »	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	203	» »	» »	Est, jouissance nov.	497 50	2 50	» »	Orléans	280	» »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	376 25	» »	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	825	» »	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée	277	» »	» »
— 1865, 4 %	437	» »	3 »	Midi, jouissance juillet	575	» »	» »	Est	274	» »	» »
— 1869, 3 % t. payé.	284 50	» 50	» »	Nord, jouissance juillet	943 50	5 »	» »	Nord	289 50	» »	» »
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	214	» »	2 »	Orléans, jouissance octobre.	825	» »	» »	Ouest	275 50	» »	» »
— libéré	245	» »	1 50	Midi, jouissance juillet, 65.	500	» »	» »	Midi	276	» »	» »
Banque de France, j. juillet.	3590	» 45	» »	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	» »	» »	» »	Deux-Charentes	288	» »	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	650	» »	5 »	Compagnie parisienne du Gaz.	675	» »	5 »	Vendée	252 50	» »	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	475	» »	8 75	Société Immobilière, j. janv.	24 50	» 50	» »				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	» »	» »								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

BAINS DE MER DE PORNICHET.

A LOUER MAISON GARNIE
Sur la plage.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTMENT,
APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.
S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

A LOUER PRÉSENTMENT,
UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 31.
S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (262)

Nouvelle Encre
J. Gardot à Dijon.
noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas.
Nouvelle Encre violette noir, ayant même un mois après l'écriture, chez tous les Papeteriers.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.
LE FLACON 1.25 & 2.50

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co
Commission - Bank, 25, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Etranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Etrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.
REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.
Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.
On reçoit les timbres-poste en paiement.
On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

ETUDES DRUIDIQUES

ET DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION DES RACES HUMAINES.
Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne, et observations sur ce monument, Par A. C. G.
Premier Fascicule : 50 centimes.
(Le second paraîtra prochainement.)
En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papeteriers.

LA PRESSE

123, Rue Montmartre, à Paris.
NOUVELLE RÉDACTION.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Questions sociales, financières et économiques :
M. Michel Chevalier,
Membre de l'Institut.
Etudes politiques :
M. le vicomte de la Guéronnière.
Partie littéraire :
M. Camille Doucet,
Membre de l'Académie française;
M. Victorien Sardou,
M. le baron Imbert Saint-Amand,
M. A. Nisard.
Critique des théâtres :
M. B. Jouvin. | Partie scientifique :
M. Louis Figuier.
Feuilletons — Romans :
Par les meilleurs auteurs.

Prix du numéro : 15 cent.
PRIX DE L'ABONNEMENT : Trois mois, 16 fr.; — six mois, 32 fr.; — douze mois, 64 fr.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes
CONDITIONS D'ABONNEMENT :
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Certifié par l'imprimeur soussigné.